

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

# DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres

Nombre de membres

Nombre de délégués :

du Conseil

qui se trouvent

- présents :

39

Communautaire:

48

en fonction:

48

- représentés : **TOTAL** 

\_7

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF:	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de <b>MUTZIG</b> :
5/	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.:	M. Thierry KLEIN, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	
H .	Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER:	-
Mme Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint		
Pour la commune de DINSHEIM/BR.:	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de <b>NIEDERHASLACH</b> :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	74	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de <b>DORLISHEIM</b> :	Pour la ville de <b>MOLSHEIM</b> :	Pour la commune d' <b>OBERHASLACH</b> :
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
a	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de <b>DUPPIGHEIM</b> :	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
(4)	M. Gilbert STECK, Adjoint	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
at .	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de <b>DUTTLENHEIM</b> :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	(P)	Pour la commune de WOLXHEIM :
<b>12</b> 0	Mme Marie-Bernadette PIETTRE,	M. Adrien KIFFEL, Maire
	Cons. Mun.	Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

## Membres représentés :

ayant donné procuration à Mme Laurence HOMMEL Bruno EYDER M. ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY Julien HAEGY M. avant donné procuration à M. Laurent FURST Philippe BUCHMANN M ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN Mme Sandrine HIMBERT

Jean-Michel WEBER ayant donné procuration à Mme Marie Bernadette PIETTRE M. ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER Armelle MORGENTHALER Mme ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES Claudio FAZIO

Membre titulaire représenté par son suppléant :

## Membres excusés :

David PAULY, Conseiller Municipal de DORLISHEIM Laetitia FALEMPIN, Adjointe de DUPPIGHEIM Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

# Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM M.

OBJET: DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE A MUTZIG: ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

\_\_\_\_\_\_

N° 22-102

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 22-04 du 10 mars 2022 :

- adoptant la version 5, actualisée en janvier 2022, du pré-programme opérationnel relatif à la construction d'une nouvelle piscine à MUTZIG, établi par le Groupement I.P.K. Conseil / ISE A.M.O., estimant à (arrondi) 20.000.000 € T.T.C. (valeur janvier 2022), le coût total de cette opération,
- décidant de lancer une étude énergétique et de développement durable portant sur l'ensemble des aspects énergétiques du futur projet rattaché au site ;
- vu sa délibération N° 22-81 du 6 octobre 2022 approuvant le programme relatif à ce projet, établi par le Groupement I.P.K. Conseil / ISE A.M.O.;
- **CONSIDERANT** qu'il s'agit désormais d'engager la phase opérationnelle de conception et de réalisation de cette opération par le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, en application de l'article R.2172-2 du Code de la Commande Publique ;
- **VU** Le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2125-1 2°, R.2162-16, R.2162-22, R.2162-24, R.2172-2 et R.2172-4;
- **SUR LES RAPPORTS** de la Commission Réunie, en ses séances des 20 avril 2017, 11 mai 2017, 9 novembre 2017, 30 novembre 2017, 15 mars 2018, 6 décembre 2018, 13 juin 2019, 26 septembre 2019, 5 novembre 2020, 1<sup>er</sup> avril 2021, 27 janvier 2022, 5 mai 2022, 2 juin 2022, 5 juillet 2022 et 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;
- **ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Messieurs Adrien KIFFEL, Vice-Président et Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

# par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS décide

d'engager la procédure de choix d'un maître d'œuvre, selon la procédure du concours restreint, pour la construction d'une nouvelle piscine à MUTZIG, selon les articles L.2125-1 2° et R.2172-2 du Code de la Commande Publique,

### précise

que le Jury de ce concours est composé de :

- 1° Membres à voix délibératives :
  - A. Représentants de la maîtrise d'ouvrage :

Les membres élus de la Commission d'Appel d'offres, à savoir :

<u>Président</u>: L'autorité habilitée à signer le marché public ou la convention de délégation de service public ou son représentant,

Membres titulaires :

- Madame Catherine WOLFF,
  Conseillère Municipale de MOLSHEIM,
- Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG,
- Monsieur Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM,

- Monsieur Pascal GEHIN, Maire d'AVOLSHEIM,
- Monsieur Adrien KIFFEL, Maire de WOLXHEIM.

Membres suppléants :

- Monsieur Éric FRANCHET,
  - Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- Madame Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH,
- Madame Mireille RODRIGUEZ, Adjointe au Maire d'OBERHASLACH,
- Monsieur Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG,
- Monsieur Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM

font partis du JURY (Article R.2162-24 du Code de la Commande Publique),

## B. Personnes qualifiées:

Un tiers des membres du Jury doit posséder la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée pour participer au concours (Article R.2162-22 du Code de la Commande Publique), soit 3 personnes qualifiées,

## 2° Membres à voix consultatives :

Des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours peuvent être invités, à l'initiative du Président du Jury,

#### arrête

le nombre de candidatures à concourir à trois, conformément à l'article R.2162-16 du Code de la Commande Publique,

### fixe

le montant de la prime à 60.000,00 € H.T. par candidat retenu au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations, conformément à l'article R.2172-4 du Code de la Commande Publique,

### autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de cette opération, notamment le règlement du concours et le contrat de maîtrise d'œuvre en résultant.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Madame Caroline PFISTER

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le 😲 27 décembre 2022

- publication sur le site internet le : 27 décembre 2022

# Acte à classer

DE-22-102

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST

ASCL\_2\_2022-12-27T09-54-58.00 ( MI242226139 )

Identifiant unique de l'acte

067-246701064-20221215-DE-22-102-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS -

D'UNE NOUVELLE PISCINE A MUTZIG : ENGAGEM

PROCEDURE DE CONCOURS DE MAITRISE D'OE

Date de décision :

15/12/2022

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

Acte:

22-102 DEV LOCAL SPORTS ET

LOISIRS NOUVELLE PISCINE

**ENGAGEMENT DE LA** PROCEDURE.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Accusé de réception

**Transmis** 

Date 27/12/22 à 09:54 Date 27/12/22 à 09:54 Date 27/12/22 à 10:00 Par SEGUIN Muriel Par SEGUIN Muriel